



<b>Rapport n° 6</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'administration du 12 décembre 2017</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

### DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1

La décision modificative qui vous est présentée est une décision technique rendue nécessaire par la modification en urgence de l'autorisation de programme numéro 19 qui vous a été présentée précédemment.

En effet, les mouvements entre opérations à l'intérieur de cette autorisation de programme nécessitent une modification des imputations budgétaires. Il n'y a donc pas d'inscription de crédits supplémentaires et le solde de la décision modificative est à zéro.

\*\*\*

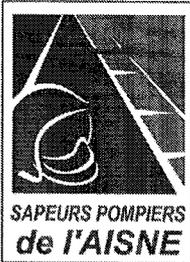
**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

Vu le rapport n°6;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget 2017 du SDIS 02.

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n°6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 12 décembre 2017		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

20 DEC. 2017

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 16  
Votants : ..... 16

Affiché le :

20 DEC. 2017

Le 12 décembre 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 22 novembre 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Daniel FERMON, Directeur de Cabinet

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers  
M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers  
M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers  
M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers  
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers  
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

**Excusé(s) :** MM. François RAMPELBERG, Raymond DENEUVILLE, Christian CROHEM, Arnaud BATTEFORT, M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers

**Assistaient à la séance :** Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELE de la direction départementale.

\*\*\*

**DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1**

Vu le rapport n° 6 ;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget 2017 du SDIS 02.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX